

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS463

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 6

I. - A la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des emplois occupés ne se constituent »,

par les mots :

« n'acquièrent ».

II. - A la deuxième phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« précise les »,

les mots :

« fixe la liste des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel